

CARACTERISTIQUES DU CAHIER DES CHARGES

Adapté au contenu de la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public (LCSP).

0. TITRE DU CONTRAT, PROCÉDURE ET NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

0.0 Nature du marché: [Approvisionnement \(avec installation\)](#)

0.1. Titre de la spécification: [CONTRAT DE FOURNITURE DE QUATRE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, LIVRAISON AU NIGER \(NIAMEY\), INSTALLATION ET FORMATION DES UTILISATEURS POUR LE PROJET « INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGUÉS RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU NIGER » / INV-NIGER](#)

0.2. Procédure: [Ouvert simplifié sans jugement de valeur](#)

0.3. Référence: [TSA0080737](#)

0.4 Pays: [le Niger](#)

1. OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

1.0. Sujet: L'objet du présent document est de contractualiser la fourniture de quatre stations météorologiques pour le projet INV-NIGER/DeSIRA. Le matériel fourni permettra de faciliter la collecte de données essentielles à la réalisation du volet innovation et démonstration prévu dans ce projet dans les régions de Niamey, Tiliaberi, Maradi et Tahoua au Niger, ainsi que d'appuyer toutes les activités de développement en fonction des variations des données météorologiques. Le contrat comprend l'acquisition des quatre stations, l'expédition du matériel acheté au Niger (Niamey) par voie aérienne, la résolution du dédouanement, leur montage et la formation des utilisateurs pour la bonne utilisation et la maintenance des stations.

1.1 Division en lots: [L'offre n'est pas divisée en plusieurs lots.](#)

Raison: [La réalisation indépendante entraverait la correcte exécution technique. Art. 99.3.b](#)

Code CPV du marché s'il n'est pas divisé en Lots:

CPV: [38127000-1 \(+ info\)](#)

Entidad adherida a la alianza



ER-0885/1998 001/00 Tragsa
GA-2003/0120 001/00 Tragsa
SR-0229-ES-001/00 Tragsa
ER-0885/1998 002/00 Tragsatec
GA-2003/0120 002/00 Tragsatec
SR-0229-ES-002/00 Tragsatec
SI-0033/2014 Tragsatec

2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

2.0 Conditions essentielles de mise en œuvre

- *Facturation et paiement*
- *Exigences de solvabilité*

Remarques: Après l'installation des stations fournies, Tragsa vérifiera que les éléments fournis et les services prestés sont conformes à toutes les spécifications indiquées dans les spécifications techniques. Si elles ne sont pas conformes, l'entreprise adjudicataire disposera de 15 jours pour y remédier.

2.1 Conditions spéciales de mise en œuvre

- *Réduction des émissions de gaz à effet de serre*

Comment vérifier ou contrôler la conformité: La facturation sera effectuée électroniquement afin de réduire la consommation de papier.

3. BUDGET ET VALEUR ESTIMÉE

3.1 Budget déterminé ou estimé Le budget est DÉTERMINÉ.

TVA ou impôt indirect applicable dans le pays (ci-après dénommé "TVA"): Ne s'applique pas.

Raison pour laquelle la TVA ne s'applique pas: Exonération de la TVA locale

Offert en monnaie locale : Le budget ne peut pas être présenté en monnaie locale. Il peut toutefois être présenté en FCFA ou en EUROS.

Valeur du contrat (Art. 101 LCSP)

Le budget de base de l'appel d'offres en euros (EUR) SANS TVA s'élève au montant suivant: 99.643,9€

Le montant prévu des extensions (le cas échéant) en euros (EUR) SANS TVA est le suivant: 0€

Le montant attendu des modifications (le cas échéant) en euros (EUR) SANS TVA est le suivant: 0€

Valeur totale du contrat en euros (EUR) SANS TVA s'élève à la somme de: 99.643,9€

Remarques: L'offre doit être présentée en EUROS ou en FRANCS CFA DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (FCFA).

Le budget de base de l'appel d'offres et la valeur estimée du contrat en FCFA hors taxes s'élèvent à: 65.362.112 FCFA.

3.2 Tableaux des unités et des prix

Résumé du budget / Tableau des unités et des prix / Montant forfaitaire: CONTRAT DE FOURNITURE DE QUATRE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, LIVRAISON AU NIGER (NIAMEY), INSTALLATION ET FORMATION DES UTILISATEURS POUR LE PROJET « INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGUÉS RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU NIGER » / INV-NIGER

Description des composants	Ud	Pièces détachées	Prix Ud (€)	Montant (€)
FOURNITURE				
Enregistreur de données à 4 canaux, ou similaire. Analogique 0 à 2,5V avec ADC 24 bits, jusqu'à 6 ports de contrôle E/S, jusqu'à 6 canaux de comptage, mémoire flash 50MB, USB-C, contrôleur de charge, SDI12, ports RS232/RS485, ModBus (fonctionnement -40° à +70°C, certificat d'étalonnage inclus), modem 2G/3G/4G CAT1 (PAS d'antenne ni de carte SIM incluses).	4	0	2.076,48	8.305,92
Antenne MIMO 2G/3G/4G 3dB (pour montage mural ou sur poteau), câble de 3m et connecteur SMA	4	1	81,90	409,50
ENC14/16 Boîtier étanche GRP blanc IP66 (406x356x140mm interne), avec connecteurs/raccords d'emballage	4	1	637,56	3.187,80
MM-ENC-MOUNT Kit de montage en acier inoxydable en option pour le montage du boîtier sur un mât ou similaire	4	2	124,10	744,62
Connecteur IP68 sur le câble du capteur, dans le boîtier et le câblage interne (03C)	16	4	188,36	3.767,28
BP17 Batterie rechargeable 12V 17Ah avec support (minimum ENC12/14).	4	1	332,64	1.663,20
SP40 Panneau solaire 40W 5m de câble, structure de montage sur poteau	4	1	517,22	2.586,12
Connecteur IP68 sur le câble du panneau solaire, dans le boîtier et le câblage interne (02C)	4	1	207,26	1.036,32
Sonde HYGROVUE10 T/HR, sortie SDI-12, câble de 3m, avec certificat d'étalonnage, ou similaire	4	1	565,74	2.828,70
RAD10E Protection contre les radiations et la pluie pour CS215, HC2S3, EE181, HygroVue10 (5-25mm de diamètre), ou similaire	4	1	177,66	888,30
Anemo-veleta Wind Sentry avec boîte de jonction, câble de 3m, tube de montage de 30cm, ou similaire	4	1	998,54	4.992,72
Bras en T de fixation NURAIL série CM200 (34mm x 34mm) (1 "IPS x 1" IPS), ou similaire	4	0	56,06	224,26
Pyranomètre SP-110 cellule photoélectrique au silicium, avec 5m de câble	4	1	374,84	1.874,22
Plaque de mise à niveau et montage de tube pour capteurs de rayonnement	4	1	110,24	551,22
Bras en aluminium de 1,2 m de long, diamètre 34 mm, avec ancrage sur poteau vertical (< 54 mm)	4	0	165,06	660,24
Pluviomètre à coupelle en plastique (0.2mm), avec câble de 6m	4	1	363,50	1.817,52
Base du pluviomètre, montage sur poteau	4	1	117,80	589,02
Trépied réglable 2-3m, kit de mise à la terre, fer galvanisé, poids 25Kg	4	0	1.023,12	4.092,48
Transport jusqu'à Niamey + dédouanement (Fred by air)	4	0	6.000,00	24.000,00
INSTALLATION				
Préparation et mobilisation du personnel technique pour le montage et la mise en service des stations au Niger.	1	0	5.880,00	5.880,00
Construction et mise en service de la station à Niamey	1	0	5.167,68	5.167,68
Montage et mise en service de stations au Niger (1 à Kollo, 1 à Maradi et 1 à Tahoua).	3	0	5.803,68	17.411,04
FORMATION				
Formation en ligne des utilisateurs à Niamey	1	0	1.050,92	1.050,92
Location de la salle de formation à Niamey	1	0	285,08	285,08
Hébergement et nourriture pour les participants des régions	1	0	2.414,79	2.414,79
Transport des participants des régions à Niamey	1	0	754,62	754,62
Transport des participants locaux à Niamey	1	0	134,16	134,16
Pause café et déjeuner	1	0	1.006,16	1.006,16
Edition du manuel de l'utilisateur et livraison	4	0	330,00	1.320,00

TOTAL	99.643,90
--------------	------------------

Description des composants	Ud	Pièces détachées	Prix Ud (FCFA)	Montant (FCFA)
FOURNITURE				42.125.191,20
Enregistreur de données à 4 canaux, ou similaire. Analogique 0 à 2,5V avec ADC 24 bits, jusqu'à 6 ports de contrôle E/S, jusqu'à 6 canaux de comptage, mémoire flash 50MB, USB-C, contrôleur de charge, SDI12, ports RS232/RS485, ModBus (fonctionnement -40° à +70°C, certificat d'étalonnage inclus), modem 2G/3G/4G CAT1 (PAS d'antenne ni de carte SIM incluses).	4	0	1.362.082	5.448.326,37
Antenne MIMO 2G/3G/4G 3dB (pour montage mural ou sur poteau), câble de 3m et connecteur SMA	4	1	53.723	268.614,39
ENC14/16 Boîtier étanche GRP blanc IP66 (406x356x140mm interne), avec connecteurs/raccords d'emballage	4	1	418.212	2.091.059,72
MM-ENC-MOUNT Kit de montage en acier inoxydable en option pour le montage du boîtier sur un mât ou similaire	4	2	81.407	488.441,33
Connecteur IP68 sur le câble du capteur, dans le boîtier et le câblage interne (03C)	16	4	123.559	2.471.173,69
BP17 Batterie rechargeable 12V 17Ah avec support (minimum ENC12/14).	4	1	218.198	1.090.987,68
SP40 Panneau solaire 40W 5m de câble, structure de montage sur poteau	4	1	339.277	1.696.383,52
Connecteur IP68 sur le câble du panneau solaire, dans le boîtier et le câblage interne (02C)	4	1	135.956	679.781,36
Sonde HYGROVUE10 T/HR, sortie SDI-12, câble de 3m, avec certificat d'étalonnage, ou similaire	4	1	371.101	1.855.505,57
RAD10E Protection contre les radiations et la pluie pour CS215, HC2S3, EE181, HygroVue10 (5-25mm de diamètre), ou similaire	4	1	116.537	582.686,60
Anemo-veleta Wind Sentry avec boîte de jonction, câble de 3m, tube de montage de 30cm, ou similaire	4	1	655.002	3.275.009,63
Bras en T de fixation NURAIL série CM200 (34mm x 34mm) (1 "IPS x 1" IPS), ou similaire	4	0	36.776	147.102,29
Pyranomètre SP-110 cellule photoélectrique au silicium, avec 5m de câble	4	1	245.882	1.229.407,73
Plaque de mise à niveau et montage de tube pour capteurs de rayonnement	4	1	72.315	361.576,62
Bras en aluminium de 1,2 m de long, diamètre 34 mm, avec ancrage sur poteau vertical (< 54 mm)	4	0	108.272	433.089,05
Pluviomètre à coupelle en plastique (0.2mm), avec câble de 6m	4	1	238.443	1.192.214,97
Base du pluviomètre, montage sur poteau	4	1	77.274	386.371,79
Trépied réglable 2-3m, kit de mise à la terre, fer galvanisé, poids 25Kg	4	0	671.123	2.684.490,90
Transport jusqu'à Niamey + dédouanement (Fred by air)	4	0	3.935.742	15.742.968,00
INSTALLATION				18.667.696,60
Préparation et mobilisation du personnel technique pour le montage et la mise en service des stations au Niger.	1	0	3.857.027	3.857.027,16
Construction et mise en service de la station à Niamey	1	0	3.389.776	3.389.775,87
Montage et mise en service de stations au Niger (1 à Kollo, 1 à Maradi et 1 à Tahoua).	3	0	3.806.965	11.420.893,57
FORMATION				4.569.224,19
Formation en ligne des utilisateurs à Niamey	1	0	689.361	689.360,95
Location de la salle de formation à Niamey	1	0	187.000	187.000,00
Hébergement et nourriture pour les participants des régions	1	0	1.584.000	1.584.000,00
Transport des participants des régions à Niamey	1	0	495.000	495.000,00
Transport des participants locaux à Niamey	1	0	88.000	88.000,00
Pause café et déjeuner	1	0	660.000	660.000,00
Edition du manuel de l'utilisateur et livraison	4	0	216.466	865.863,24
TOTAL				65.362.112

Remarques: L'offre doit être présentée en EUROS ou en FRANCS CFA d'AFRIQUE DE L'OUEST (FCFA).

4. FORMULAIRE, DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS

4.1 Modelé soumission et communications

Procédure (JUGEMENT): **OUVERT SIMPLIFIÉ (SANS JUGEMENT DE VALEUR)**

Les soumissionnaires doivent soumettre les enveloppes et le *contenu* suivants indiqués ci-dessous:

- **Unique.** *Exigences de solvabilité Critères évaluable selon la formule.*

Coordonnées du bureau de réception des offres

Les offres doivent être déposées en personne à l'adresse du bureau de réception des offres:

Bureau de Tragsa au Niger
Quartier Plateau, Ilot 7283, Parcelle L. NIAMEY

Tous les documents de l'appel d'offres doivent être rédigés dans la langue de l'appel d'offres: **Français ou anglais**

Remarques: Tous les documents établis dans le cadre du présent contrat doivent être remis en français ou anglais.

4.2 Date limite de soumission

Date limite de soumission de l'offre: **14 mai 2025 à 12:00:00 UTC**

Heures de bureau pour les livraisons physiques: **Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00**

Pour plus d'informations, les soumissionnaires peuvent contacter:

nom du contact: **Harouna Sow Sall**

Email: **hsow@tragsa.es**

Tel: **(+227) 70 00 30 30**

Séance d'ouverture publique: **14 mai 2025 à 12:15:00 UTC**

5. EXIGENCES MINIMALES ET SOLVABILITÉ

La solvabilité est-elle requise? **Oui**

Le soumissionnaire doit présenter la documentation suivante accréditant sa capacité à agir et le reste des exigences demandées:

5.1 Capacité à agir du soumissionnaire, qualification professionnelle et interdiction de contracter

- *Déclaration dûment remplie de conformité aux exigences minimales pour l'appel d'offres (Annexe II), y compris la solvabilité équivalente à la classification.*

5.2 Solvabilité économique et financière:

qui sera accrédité par: certains des moyens indiqués. (à choisir par le soumissionnaire).

- *Chiffre d'affaires (hors TVA) pour la meilleure année des trois derniers exercices clos (en précisant lesquels) non inférieur à: 69.750,73 €*

** Les critères de solvabilité économique et technique, décrits ci-dessous, ont été définis pour garantir une concurrence suffisante, en tenant compte du fait que la technologie faisant l'objet du marché n'est pas courante dans le pays où il est passé. De cette manière, les solvabilités sont couvertes par les dispositions du point 4 de l'article 87 de la LCSP, qui établit que la solvabilité requise ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation des petites et moyennes entreprises.*

5.3 Solvabilité technique:

qui sera accrédité par: certains des moyens indiqués. (à choisir par le soumissionnaire).

- *Dans l'année d'exécution la plus élevée des 3 dernières années civiles, a réalisé des travaux similaires pour un montant (hors TVA) d'au moins (voir l'appel 1): 69.750,73 €*

** Les critères de solvabilité économique et technique, décrits ci-dessous, ont été définis pour garantir une concurrence suffisante, en tenant compte du fait que la technologie faisant l'objet du marché n'est pas courante dans le pays où il est passé. De cette manière, les solvabilités sont couvertes par les dispositions du point 4 de l'article 87 de la LCSP, qui établit que la solvabilité requise ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation des petites et moyennes entreprises.*

5.4 Gestion de la qualité et de l'environnement Aucune exigence environnementale.

5.5 Intégration de la solvabilité avec des moyens externes Le soumissionnaire **ne** peut **PAS** invoquer la solvabilité et les moyens d'une autre société pour prouver sa solvabilité.

5.6 Affectation de moyens L'affectation des moyens suivants est requise. Une section sera incluse dans l'annexe III de la pièce jointe afin de déclarer si vous les possédez ou non. La solvabilité n'est pas prise en compte.

L'adjudicataire disposera des ressources humaines et matérielles minimales nécessaires à la réalisation des travaux :

- Expédition et livraison à l'aéroport de Niamey, et dédouanement du matériel
- Installation des 4 stations météo
- Formation en ligne des utilisateurs sur l'utilisation et l'entretien appropriés

5.7. Soutien aux entreprises Une licence d'exploitation n'est **PAS** requise.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

6.1 Enveloppe des critères évaluable automatiquement selon la formule

6.1.1 Critères de coût-efficacité

PRIX: 80 points seront attribués à l'offre la plus basse, les autres offres étant évaluées selon la formule suivante:

$$Px = Pmax * (Pr-Ox)/(Pr-Omo)$$

Px = Note obtenue par l'offre à évaluer

Pmax = Note maximale

Pr = Budget de référence pour l'appel d'offres

Ox = Montant de l'offre à évaluer

Omo = Montant de la meilleure offre

Les offres dont la valeur totale est égale à ZÉRO euro ne seront pas acceptées. Si elles sont présentées, elles seront exclues de l'appel d'offres.

6.1.2 Critères qualitatifs

A) Critères de qualité Aucun critère n'a été sélectionné.

B) Critères liés au personnel Aucun critère n'a été sélectionné.

C) Critères liés à la livraison ou à la mise en œuvre

- *Délais de livraison/mise en œuvre: 20*

Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire:

Le délai de livraison des stations météorologiques débutera au moment de la signature du contrat avec un délai de livraison maximum de 90 jours à compter de sa signature et sera effectué en un seul envoi. Cette période comprend uniquement la fourniture et la pose.

La réduction de ce délai de livraison sera valorisée comme suit :

Délai de livraison	Points
Plus de 60 jours	Non admis
60 jours	0 points
Délai de livraison entre 59 et 50 jours	5 points
Délai de livraison entre 49 et 40 jours	10 points
Après 40 jours	20 points

D) Améliorations ou avantages supplémentaires Aucun critère n'a été sélectionné.

6.2. Critères à évaluer par le biais d'un jugement de valeur Aucun critère n'a été sélectionné.

7. OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Les offres anormalement basses multicritères sont incluses.

Seront considérées comme anormalement basses les offres inférieures de plus de 10 points de pourcentage à la moyenne arithmétique des offres présentées, ainsi que celles inférieures de plus de 25 points de pourcentage au prix de l'appel d'offres, étant entendu que le dépassement de ce pourcentage ne permet pas de garantir une réponse adéquate.

Si une offre jugée disproportionnée ou anormale est identifiée, la procédure prévue à l'article 149 de la loi 9/2017 sera suivie.

8. ADJUDICATION

8.1 Documentation à soumettre par le soumissionnaire le mieux classé au Bureau de réception des offres

- *Numéro d'identification fiscale de l'entreprise à utiliser dans le pays.*
- *Carte d'identité de l'employeur ou du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.*
- *Procuration du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.*
- *Acte reflétant la dernière formulation de l'objet social de la société signataire du contrat.*
- *Justificatif de la solvabilité économique.*
- *Justificatif de la solvabilité technique.*
- *Le cas échéant, un document d'engagement de l'entreprise ayant affecté ses ressources à l'exécution du contrat ou du sous-traitant sur lequel la solvabilité de l'adjudicataire a été fondée, ainsi qu'une déclaration de conformité aux exigences minimales de celui-ci et de ses pièces justificatives. (Annexe III).*

- *Certificat bancaire accréditant la propriété du compte bancaire pour le paiement des factures correspondantes.*

9. FORMALISATION DU CONTRAT

Une fois que Tragsa aura sélectionné l'offre la plus appropriée, en tenant compte des critères indiqués dans ce Dossier, après la publication de l'adjudication dans le profil contractuel de la Plateforme de passation de marchés du secteur public et la communication de cette circonstance aux soumissionnaires, le soumissionnaire retenu sera invité à formaliser le contrat correspondant.

Si le marché n'est pas formalisé pour des raisons imputables à l'adjudicataire dans les délais susmentionnés, une pénalité de 3% du montant de l'offre (hors TVA) sera exigée à titre de pénalité, à payer sur la garantie provisoire, si celle-ci a été constituée, ou en demandant au fournisseur de la déposer.

Dans ce dernier cas, le contrat sera formalisé avec le soumissionnaire classé suivant sur présentation de la documentation susmentionnée, dans les délais susmentionnés.

Le contrat ne sera pas exécuté avant sa formalisation.

Le contrat sera formalisé dans un document privé ou dans un acte public, si l'adjudicataire le demande. Dans ce dernier cas, les frais découlant de la formalisation du contrat et de l'exécution de l'acte public sont à la charge de l'adjudicataire. La formalisation du contrat s'effectue en tout état de cause sous forme numérique.

Une copie du cahier des charges et de cette annexe (CCC) fera partie du document formalisant le contrat et sera signée par l'adjudicataire.

10. RÉVISION DES PRIX

L'adjudicataire renonce à réviser les prix proposés.

11. EXÉCUTION DU CONTRAT

11.1 Mise en œuvre:

L'exécution du contrat sera vérifiée en: **Niger**

11.2 Recours:

Délai pour remédier aux déficiences constatées dans le rapport de réception: **15 jours**

11.3 Confidentialité: **Non applicable**

11.4 Période de garantie: **Non applicable**

11.5 Propriété intellectuelle: **Non applicable**

11.6 Assurance: **Non applicable**

11.7 Règlement du personnel: Non applicable

Clause 11 du cahier des charges, faisant référence à la réglementation du personnel du sous-traitant travaillant dans les bureaux de TRAGSA. Non applicable

12. GARANTIES

12.1 Remise de la garantie Aucune garantie n'est demandée.

13. DÉLAIS D'EXÉCUTION

13.1 Validité: La durée du contrat est de 90 jours à compter de sa date de signature, sans préjuger des prorogations pouvant être convenues, sous réserve de l'accord écrit préalable des parties.

13.2 Mise en œuvre: La période d'exécution du contrat est la même que la durée du contrat.

Outre les délais susmentionnés, Tragsa Niger se réserve un délai de 15 jours pour les révisions et pour l'examen du service et travail effectué et la vérification des exigences de qualité demandées dans ce cahier des charges.

13.3 Prorogations obligatoires: Les prorogations ne sont pas obligatoires. (Un accord entre les parties est nécessaire).

14. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

14.1 Pénalités:

Rupture partielle du contrat: Non applicable.

Conformité défectueuse: Non applicable.

Le non-respect des conditions particulières/essentiels d'exécution entraînera les pénalités suivantes sur le montant de l'adjudication: Non applicable.

Si l'adjudicataire est en retard par rapport au terme total ou aux termes partiels établis dans le contrat, pour un motif qui lui est imputable, Tragsa/Tragsatec peut choisir, compte tenu des circonstances, sans qu'il soit nécessaire d'avertir préalablement l'adjudicataire de son retard, de résilier le contrat ou d'infliger des pénalités journalières du pourcentage indiqué du montant du contrat en défaut. 0,03 %

Autres pénalités de retard: Non applicable.

15. SOUS-TRAITANCE

15.1 Régime de sous-traitance:

La sous-traitance est autorisée.

La sous-traitance partielle du service faisant l'objet de présent appel d'offres est autorisée, sauf pour les tâches suivantes considérées comme critiques et pour les raisons suivantes: La coordination de la fourniture, de l'installation et de la formation en ligne sera à la charge de l'entreprise adjudicataire.

La violation des conditions de sous-traitance, l'absence de preuve de l'aptitude du contractant ou des circonstances déterminant l'urgence ou celles rendant la sous-traitance urgente auront l'une des conséquences suivantes: l'imposition d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 50 % du montant du contrat de sous-traitance.

15.2 Paiements aux sous-traitants et fournisseurs L'entrepreneur principal est tenu de payer aux sous-traitants ou fournisseurs le prix convenu dans les délais et conditions indiqués dans le cahier des charges.

15.3 Contrôle du paiement aux sous-traitants ou fournisseurs: Le paiement des sous-traitants n'est pas vérifié.

Dans ce cas, le contractant principal transmettra à Tragsa, sur demande, la liste des sous-traitants et fournisseurs prenant part au contrat, une fois leur participation complétée, , ainsi que les conditions de sous-traitance ou de fourniture de chacun d'eux, directement liées au paiement. De même, à la demande de Tragsa, le contractant principal devra être en mesure d'apporter la preuve de l'exécution des paiements, une fois le service terminé, dans les délais impartis par la loi n° 3/2004, le cas échéant.

16. FACTURATION ET PAIEMENT

16.1 Fréquence: La facturation et les paiements seront effectués en trois phases, après vérification de l'exécution effective de chacune d'entre elles (livraison, installation et formation). Le soumissionnaire retenu émettra des factures détaillées conformes aux prix proposés en FCFA, hors taxes

16.2 Détails de la facturation:

L'adjudicataire doit envoyer les factures avec les détails indiqués (numéro d'identification fiscale, nom de l'entreprise, adresse physique ou électronique, etc.):

Harouna Sow Sall, email: hsow@tragsa.es

Téléphone: (+227) 70 00 30 30 / (+221) 77 250 05 77

María Sofía Iglesias Gómez, email: siglesia@tragsa.es

Téléphone: (+34) 606 039 109

16.3 Possibilité d'avance Non

17. RÉSILIATION DU CONTRAT

17.. Motif de résiliation du contrat paragraphe (i): Des obligations en matière de prévention des risques professionnels et de protection des données ne sont pas demandées.

18. CESSION DU CONTRAT

18.1 Autorisation de cession de contrat: La cession du contrat est autorisée dans les conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres.

19. MODIFICATION ET SUSPENSION DU CONTRAT

19.1 Modifications prévues: Aucun changement n'est prévu.

19.2. Suspension du contrat: Oui

La suspension de l'exécution du contrat peut être consentie par TRAGSA conformément à l'article 190 de la LCSP, ou elle interviendra à la demande du contractant conformément à l'article 198.5 de la loi précitée (dans les cas de retards de paiement de plus de quatre mois). Dans les deux cas, un procès-verbal sera délivré, d'office ou à la demande du contractant, dans lequel seront consignés les circonstances qui l'ont motivé et la situation factuelle dans l'exécution de celui-ci. Une fois la suspension consentie, TRAGSA indemniserà le contractant du préjudice effectivement subi par ce dernier, sous réserve du point 2 de l'article 208 de la LCSP.